



## FORM 8 / FORMULE 8

---

Statement of Intent to Make an Extraordinary Disposition /  
Avis d'intention d'aliénation extraordinaire  
Subsection 93(7), *Cooperatives Act*, S.N.B. 2019  
Paragraphe 93(7) de la *Loi sur les coopératives*, L.N.-B. 2019

Name of cooperative / Nom de la coopérative

The cooperative intends to sell, lease or exchange all or substantially all of its property. /  
La coopérative à l'intention de vendre, louer ou échanger la totalité ou la quasi-totalité de ses biens.

Date the extraordinary resolution was adopted by the members /  
Date à laquelle la résolution spéciale a été adoptée par les membres :

Day/ Month/ Year – Jour/ Mois/ Année

If applicable, date the extraordinary resolution was adopted  
by the investment shareholders /  
Date à laquelle la résolution spéciale a été adoptée par les  
détenteurs de parts de placement, s'il y a lieu :

Day/ Month/ Year – Jour/ Mois/ Année

The cooperative is not an insolvent person or a  
bankrupt within the meaning of the *Bankruptcy  
and Insolvency Act* (Canada).

La coopérative n'est pas une personne insolvable  
ou faillie au sens de la *Loi sur la faillite et  
l'insolvabilité* (Canada).

The purpose of the extraordinary disposition of the cooperative's property, including whether  
the purpose is the eventual voluntary liquidation and dissolution of the cooperative /  
Les objets de cette aliénation extraordinaire, y compris l'éventuelle liquidation et dissolution  
volontaire de la coopérative, s'il y a lieu, sont les suivants :

Declaration / Déclaration :

I understand that making a statement that is misleading or untrue, or by not stating a fact that is required to be stated and that is necessary so as to not be misleading, may constitute an offence under section 144 of the *Cooperatives Act*.

I hereby certify that I am a director or an authorized officer of the cooperative and that the information above is true and accurate.

Je comprends que faire une déclaration trompeuse ou erronée ou ne pas relater un fait dont la présentation est requise ou nécessaire pour que la déclaration ne soit pas trompeuse peut constituer une infraction en vertu de l'article 144 de la *Loi sur les coopératives*.

Par la présente, j'atteste que je suis un administrateur ou un agent autorisé de la coopérative et que les renseignements ci-dessus sont véridiques et exacts.

Print name / Nom (en lettres moulées)

Signature